

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 13 Mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CCAS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBEATION
9	9	8

DATE DE LA CONVOCATION 3 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq
et le treize mars
à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du
CCAS dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de
leur séance, sous la présidence de Madame Agnès NELIAS,
Présidente.

Présents : BADOIL René, BAZIN Elisabeth, BLUM Virginie,
FOURDIN Fabrice, JOANNIN Marie, NELIAS Agnès, RULLIAT
Christian, RULLIAT Nathalie.

Absents excusés : DURAND Pierre

Secrétaire : RULLIAT Nathalie

D2025-08 **Objet : Solidarité avec la population de Mayotte**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, le CCAS de la commune d'YZERON tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, suite à la réunion du Conseil d'Administration du CCAS, du 13 mars 2025, il est proposé au CCAS de soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante : faire un don d'un montant de 750 € à La Croix Rouge.

Après avoir délibéré, Le CCAS, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DECIDE de faire un don de 750 € à La Croix Rouge,

CHARGE Madame la Présidente de l'application de la présente délibération, et notamment pour la signature de tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 13 mars 2025
La Présidente

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

17 MARS 2025
17 MARS 2025
Affichage liste des délibérations 17 MARS 2025

